



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 36

Dont vote par procuration : 6

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00176/2024 du 06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 30 novembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (30)

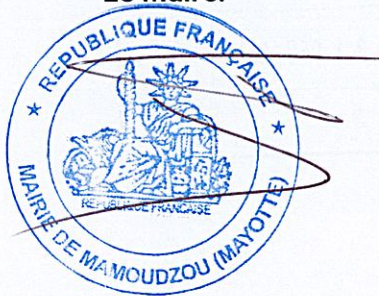
Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Ma), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUREOU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Demande de subvention
auprès du FEDER pour le
financement de la
construction de la crèche
de M'Gombani et mise à
jour du plan de
financement.**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 16/12/2024 que la convocation avait été faite le 30/11/2024.

Le Maire.



Absents : (13)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11^{ème} adjointe au maire), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)



Procuration : (6)

M. Anassi ALI donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Djamaeldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mounib SOILIHI MOHAMED donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant le déficit important d'infrastructures de garde pour la petite enfance sur le territoire communal ;

Considérant l'intérêt général que portent les projets de construction de structures d'accueil de la petite enfance pour répondre aux besoins des familles à faibles revenus et promouvoir l'inclusion sociale ;

Considérant la conformité du projet avec les objectifs et priorités du programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour Mayotte, notamment l'axe 4.3.2 visant à développer des infrastructures sociales favorisant l'inclusion socio-économique ;

Considérant la possibilité de cofinancement à hauteur de 83,596 % des dépenses éligibles par le FEDER, soit 1 500 652,36 €, et une contribution complémentaire de 16,404 % financée par le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), soit 294 472,24 € ;

Considérant que l'investissement sera pérenne et restera affecté à son objet initial pour une durée minimale de cinq ans après achèvement, conformément à l'article 71 du règlement (UE) n° 1303/2013 ;

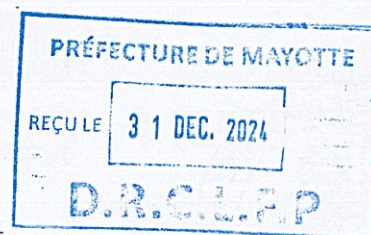
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : d'approuver la mise à jour du plan de financement prévisionnel du projet de la crèche de M'Gombani, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du FEDER pour un montant de 1 500 652,36 € correspondant à 83,596 % du coût total du projet.

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter un préfinancement du montant FEDER, si celui-ci est accordé, auprès des organismes affiliés tels que l'AFD ou tout autre établissement assimilé.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.



Abstention (0) :

Contre (0) :